

COMPTE RENDU

Groupe de travail – DUERP 2026

Toulouse, le 17 septembre 2026

Le groupe de travail (G.T.) concernant l'analyse du **document unique d'évaluations des risques professionnels (DUERP)** 2026 s'est tenu sur les matinées des 9 et 29 juin 2026, ainsi que celui du **bilan du plan annuel de prévention (PAPRI Pact)** le 17 septembre 2026 entre la direction et les organisations syndicales.

Cette année, 523 lignes de risques ont été passées en revue pour l'ensemble des sites et services du département. Cela représente **221 nouveaux risques par rapport à 2025 !**

Parmi ces risques, 7 sites / services présentent un nombre très important de lignes.

La direction s'étonne d'emblée de l'importance du nombre de risques alors que de nombreux sites ont fermés depuis ces dernières années. Pour elle, trop de ligne n'ont pas leur place dans le DUERP.



La CGT Finances publiques 31 a rappelé que le DUERP est là pour recenser l'ensemble des risques en matière de santé et de sécurité ressentis par les agents. Il n'est donc pas question de masquer la réalité des services.

En effet, **l'ensardinement à l'économie des agents au sein de bâtiments trop peu adaptés, la perte de sens au travail, les craintes sur l'avenir des services ou encore les problèmes informatiques sont des thèmes qui reviennent sur un grand nombre de service. Ils n'ont pas à être occultés.**

Concernant les autres risques, nous ne pourrions pas être exhaustifs sur chaque site. Toutefois, certaines thématiques reviennent telles que :

- la **propreté des locaux** : nettoyage des sols, hygiène des sanitaires ;
- la **sécurité des bâtiments** : fenêtre ou portes qui ferment mal, accueil du public non-adapté en matière de sécurité, escaliers bruyants ou en mauvais état, ascenseurs qui tombent régulièrement en panne... ;
- l'**ambiance thermique** : en hiver comme en été les problèmes perdurent : chauffage défaillant, absence de climatisation, de stores aux fenêtres ;
- l'**ambiance acoustique** : bruit insupportable des open spaces, nuisances venues de l'extérieur par manque d'isolation ;
- la **luminosité** ;
- le risque **électrique** : fils qui traînent, multiprises.

Les constats tirés du DUERP donne lieu à un plan d'action et de prévention élaboré par la direction. Pour autant, compte tenu de la diversité des situations, les problèmes entraînés par de nombreux risques restent entiers.

À titre d'exemple, les risques psycho-sociaux (RSP) sont systématiquement renvoyés vers le pôle métier et/ou le pôle ressources humaines, la propreté des locaux est déléguée aux gestionnaires de site ou encore les installations électriques (multiprises sur multiprises) restent en attente « d'expertise » depuis des mois.

En outre, nombre de problèmes recensés au sein des bâtiments locatifs sont à voir, par le gestionnaire de site, avec le propriétaire. Le gestionnaire se retrouve souvent démuni face à l'inertie du bailleur.



Face à certains problèmes, la direction met en avant l'usage du **registre hygiène et sécurité (RSST)** qui, a priori, ne serait pas suffisamment utilisé.

Par conséquent, en plus du DUERP, la **CGT Finances publiques 31** vous incite à annoter massivement le registre pour tous les problèmes que vous constaterez en matière de propreté, de sécurité des bâtiments, d'ambiance thermique (chauffage, climatisation...), lumineuse...

Pour vous aider, la section a rédigé une fiche : [Utiliser le RSST](#)



Le registre santé et sécurité au travail (RSST)

Le registre santé et sécurité au travail (RSST) : un outil pour améliorer nos conditions de travail

- Parce que nous n'avons qu'une vie
- Parce que nous passons une grande partie de notre vie au travail
- Parce qu'il n'est jamais normal de finir usé-e, abîmé-e, blessé-e par le travail, ou une organisation du travail pathogène.
- Parce que l'employeur public est garant de la santé, du bien-être et de la sécurité au travail de ses agent-es. Une directive européenne de 1989, retranscrite dans le droit français, engage la responsabilité civile et pénale de l'employeur, qui a obligation de moyens renforcés concernant la santé et la sécurité des personnels.

La santé au travail ne doit jamais se négocier.

Le travail doit être adapté aux travailleurs/ travailleuses, et non l'inverse !

Le lien vers le registre en ligne est le suivant : <https://rsst.appli.dgfip/accueil.php?dep=310>



Bien évidemment, l'annotation du registre n'exclut pas un signalement auprès de son gestionnaire de site qui devra relayer auprès de la direction.

Vos représentants CGT Finances publiques 31 restent également à votre disposition.

Vos représentant-es CGT CSAL en Formation spécialisée
Stéphane Boy, Nathalie Crozet, Julien Maurel, Estelle Mollo-Gene
Géraldine Poinot Rera et Jean-Marc Serval



Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.dr.fip31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)